

**CIRCULAIRE N° 62 / 2023 – 23 octobre 2023**

**Objet : URGENT POUR L'ENVOI DU PROCHAIN « DÉLÉGUÉ »**

**DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux**

Chères et Chers collègues,

Le 3<sup>ème</sup> versement des adhésions est à envoyer avant le 31 octobre 2023.

Vous devez remplir la liste des adhérents sur « l'espace privé » attribué par la Fédération (avec un lien et un mot de passe transmis au Président de l'Union).

Le montant de la cotisation est désormais de 20€ **avec l'abonnement gratuit** à notre revue « Le Délégué ». Cette décision a été adoptée à l'unanimité lors du dernier congrès national.

De ce fait, la défiscalisation qui porte exclusivement sur la cotisation, sera désormais de 13,33€ au lieu de 6.66€ précédemment. Ainsi, cette cotisation représentera pour chaque adhérent 0.55€ par mois.

**Comme indiqué au congrès, la Fédération adressera une attestation individuelle par email aux adhérents présents dans la liste. De fait sans adresse électronique, cet envoi ne pourra être fait.** Sur chaque bordereau des cotisations figureront **le nom des cotisants correspondants au montant versé.**

**ATTENTION : SEULS LES ADHÉRENTS INSCRITS SUR L'ESPACE PRIVÉ DES UNIONS RECEVRONT  
« LE DÉLÉGUÉ » À PARTIR DU PROCHAIN NUMÉRO.**

**LA DATE ULTIME POUR RENSEIGNER LE FICHER EST LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2023.**

N'oubliez pas d'ajouter à la liste des adhérents de l'Union, les abonnements gratuits des institutionnels et associations du département.

Les mandats pour nos instances AG 2023 et Congrès 2024 sont calculés sur les adhérents au 31 octobre 2023.

Amitiés laïques et fédérales.

La Fédération des DDEN